



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MAI 2026

CONVOCATION

Date : 28/04/2026

Envoi le : 06/05/2026

Publication le : 06/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 mai à 19h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Antoine MAQUIN Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 23
Absents : 06
Pouvoirs : 04
Votants : 27

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Aurélie LEROY, Sabrina VRIGNAUD, Lucie JORGE, Christelle ADAM,
Messieurs Pascal ARRAGAIN, Erick MORCHOISNE, Xavier CUVIER.

Conseillers municipaux :

Mesdames Anita GATELIER, Magali GAUDIN, Séverine RENOUE, Cécilia CHENET, Angela MIGNON, Chloé METAHRI, Léa JEAN-LOUIS, Amélie BOLANTIN,
Messieurs Gilles HOGUET, Laurent BOUGEALT, Olivier DOUSSET, Sébastien VEILLON, Manuel FABAS-VINSONNAUD, François-Brice JOBARD, David LEBRETON.

Absents excusés :

Mesdames Temanuata GIRARD, Florence TOST, Hélène ODENT,
Monsieur Gérard MORICEAU, Vincent GUILLET, Bertrand RITOURET.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Gérard MORICEAU avait donné pouvoir à Monsieur Pascal ARRAGAIN.

Monsieur Vincent GUILLET avait donné pouvoir à Madame Aurélie LEROY.

Madame Temanuata GIRARD avait donné pouvoir à Monsieur David LEBRETON.

Madame Florence TOST avait donné pouvoir à Madame Amélie BOLANTIN.

Secrétaire de séance :

Madame Séverine RENOUE



Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260513-DEL_13052026_06-DE



DEL N° 13/05/2026-06 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Madame Aurélie LEROY, Adjointe au Maire, déléguée aux Ressources Humaines indique que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Madame LEROY informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la réussite au concours d'un agent, il convient de modifier le tableau des effectifs.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique et notamment les articles L.332 et L.422-28,

VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

VU le tableau des emplois et des effectifs,

VU la délibération en date du 9 décembre 2025 portant mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDÉRANT la réussite au concours d'animateur territorial et l'inscription sur la liste d'aptitude d'un agent dont les missions relèvent du cadre d'emploi précité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE DE CRÉER, à compter du 1^{er} juillet 2026 un emploi relevant du grade d'animateur territorial à temps complet.

PRÉCISE qu'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe territorial sera supprimé, dès que l'agent concerné sera titularisé sur son nouveau grade, à l'issue d'une période de stage satisfaisante.

DÉCIDE DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont prévus au budget de l'exercice 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance,


Antoine MAQUIN


Séverine RENOU
Conseillère Municipale

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le **11 JUIN 2026**

Et sa publication le site internet de la commune le **11 JUIN 2026**

Le Maire,


Antoine MAQUIN

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260513-DEL_13052026_06-DE

